

**La Fédération d'escrime du Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la Fédération sont en vigueur aux Jeux du Québec.**

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

**A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES**

CATÉGORIES	ÂGE		SEXE	ÉPREUVES
	2016	2017		
13 ans et -	01/01/2003 au 31/12/2006	01/01/2004 au 31/12/2007	M+F Masc.	Fleuret/épée Sabre
15 ans et -	01/01/2001 au 31/12/2004	01/01/2002 au 31/12/2005	M+F Masc.	Fleuret/épée Sabre

**B) AFFILIATION**

Pour les participants de la Finale, être affiliés niveau «Compétitif» à la Fédération avant le 1er février 2017. Affiliation en ligne sur le site web de la Fédération canadienne d'escrime : [www.escrime.ca](http://www.escrime.ca)

Coût: 65\$

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2017**

**A) CATÉGORIES**

<b>CATÉGORIE</b>	<b>ÂGE</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVES</b>
Moins de 15 ans	né (e) en 2002 et plus	M + F	Individuelle : Fleuret M & F Épée M & F Sabre M  Équipe : Mêmes qu'individuelle

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Athlètes**

Maximum: 10 athlètes  
4 athlètes féminins et 6 athlètes masculins  
2 par arme  
Minimum : 1 athlète

Les deux premiers (classés premier (e) et deuxième) de la Finale régionale 2016-2017 (tenue durant la période entre le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et 1<sup>er</sup> février 2017) seront sélectionnés (es).

Le ou la troisième sera 1<sup>er</sup> substitut au cas où un des deux premiers ne puisse se rendre à la Finale provinciale.

**Entraîneur – accompagnateur**

Entraîneur : 1 obligatoire et 2 maximums  
Accompagnateur : 1 maximum (seulement si il y a 1 seul entraîneur)  
Dans la mesure du possible, l'une des deux personnes devra préférablement être de sexe féminin.

Si une région présente à sa finale régionale des athlètes à une seule arme, elle aura le droit de présenter son maximum d'athlètes à cette arme (4 féminins et 6 masculins).

Seuls les deux meilleurs athlètes par arme, après la finale régionale seront sélectionnés pour l'épreuve par équipe.

À partir du moment où une région organise une épreuve, la région doit obligatoirement sélectionner 2 tireurs pour cette épreuve à la Finale provinciale.

Exemple # 1 : En Abitibi seuls des épéistes masculins se présentent lors de la finale régionale, la région pourra donc se présenter à la Finale provinciale des Jeux du Québec avec 6 épéistes masculins.

Exemple # 2 : Le Bas St-Laurent organise des épreuves d'épée féminine, masculine et de fleuret féminin, elle doit obligatoirement sélectionner au minimum 2 épéistes féminines, 2 épéistes masculines et deux fleurettistes féminines.

La région pourra néanmoins sélectionner 2 autres athlètes féminines soit à l'épée ou au fleuret (ou répartie entre ces deux armes), et quatre épéistes masculins, pour compléter sa délégation.

- Les participants sélectionnés pour la Finale provinciale devront être affiliés de niveau compétitif provincial avant la tenue des Jeux.
- La tenue d'escrime complète sera exigée (veste, pantalon, sous-plastron, bas). Les masques, les vestes laminées et les armes seront vérifiés.

### **C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

L'entraîneur devra posséder le niveau de certification du PNCE suivant :

Niveau aide- moniteur

#### SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs régionaux seront sélectionnés à partir du club d'appartenance des athlètes sélectionnés selon le système de points suivant :

\* 1er athlète à la finale régionale = 2 points au club

\* 2e athlète à la finale régionale = 1 point au club

Les entraîneurs auront une affiliation en règle (entraîneur et assistant entraîneur 65\$).

### **D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Pour les participants de la Finale, être affiliés niveau «Compétitif» à la Fédération avant le 1er février 2017. (Affiliation en ligne sur le site web de la Fédération canadienne d'escrime) : [www.escrime.ca](http://www.escrime.ca)

Coût: 65\$

### **E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition régionale

**F) ADMISSIBILITÉ**

La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2016

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

**Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile.**

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

\*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Par poule (il y aura un (1) tour de poules (poules de 6 ou 7 tireurs) et tableau.

Les poules seront composées à l'aide du classement provincial en cours dans la catégorie 15 ans.

- En poules, tous les combats seront d'une durée maximale de quatre (4) minutes, sans avertissement à la dernière minute. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, un tirage au sort sera effectué pour déterminer le vainqueur si, après qu'une (1) minute supplémentaire soit accordée aux tireurs, l'égalité devait persister.
- Le tableau d'élimination directe sera composé à partir des résultats du tour où il n'y aura pas d'éliminés.
- La composition du tableau d'élimination directe se fera sans tenir compte des conflits de région (pas de "règle des quarts"). Donc il y a possibilité de 2 athlètes dans la même région.
- Il y aura aucun repêchage dans le tableau d'élimination directe.
- A partir du tableau, les matches seront de quinze (15) touches. Trois (3) périodes de trois (3) minutes seront allouées aux tireurs avec la possibilité de prendre une (1) minute de repos entre chaque période. En cas d'égalité après les trois (3) périodes (ex: 13 à 13), un tirage au sort sera effectué pour déterminer le vainqueur si, après qu'une (1) minute supplémentaire soit accordée aux tireurs, l'égalité devait persister.
- Il y aura une (1) troisième place (un combat pour cette position, le gagnant sera troisième donc 1<sup>er</sup> substitut pour la Finale provinciale et le perdant sera 4<sup>ème</sup> donc 2<sup>ème</sup> substitut pour la Finale provinciale).

Compétition par équipe

Compétition à relais de vingt (20) touches (4 combats de 5 touches). Chaque combat sera d'une durée maximale de 4 minutes. Équipes de deux (2) tireurs à chacune des épreuves.

**I) SURCLASSEMENT**

Permise pour les athlètes nés en 2007, avec autorisation de l'entraîneur pour la finale régionale.

**J) SUBSTITUTION**

En cas de blessure ou d'impossibilité de participer à la Finale provinciale, les prochains sur le classement de la fédération pourront participer.

**K) EXCLUSION**

Athlètes classés A ou B sur le circuit canadien

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

**Médailles d'or : 15**

**Médailles d'argent : 15**

**Médailles de bronze : 20**

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

**Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :**

Épreuve(s) = les épreuves individuelles et par équipe

Point attribué à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 1

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Seuls les résultats des deux meilleurs athlètes par arme, seront pris en considération pour le classement des régions.

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.